

Communiqué de presse statistique

Luxembourg, le 19 janvier 2018

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de novembre 2017.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable² des crédits immobiliers accordés aux ménages est passé à 1,61 % en novembre 2017 contre 1,60 % le mois précédent. Le volume des crédits nouvellement accordés a augmenté de 14 millions d'euros en comparaison mensuelle pour s'élever à 204 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle, le taux a diminué de 5 points de base et le volume des nouveaux contrats a augmenté de 11 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe³ sur les crédits immobiliers accordés aux ménages est resté relativement stable sur un mois pour s'inscrire à 1,81 % en novembre 2017. Le volume des créances nouvellement accordées a augmenté de 25 millions d'euros en rythme mensuel pour porter l'activité à 323 millions d'euros durant le mois de novembre 2017. En glissement

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

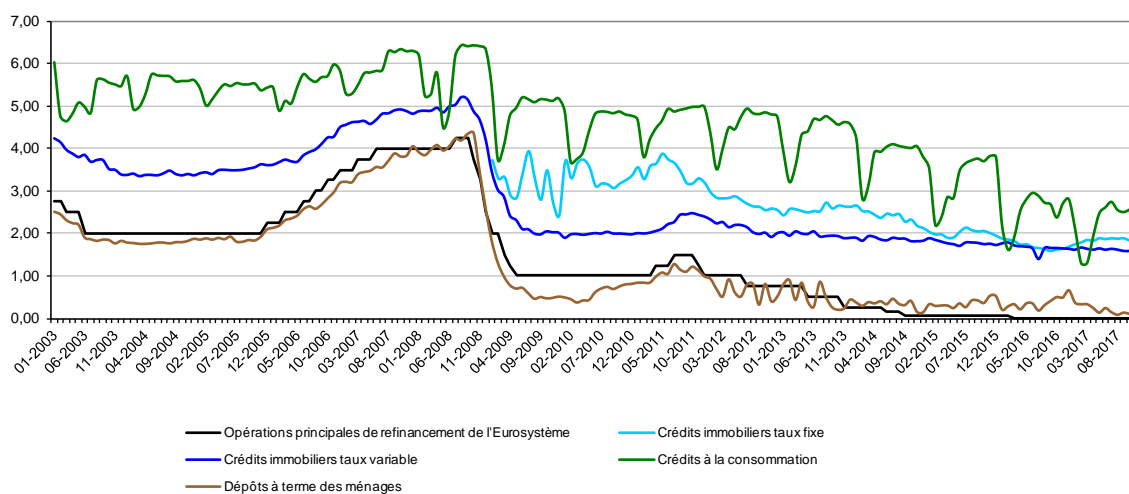
3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL que depuis février 2009 pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

annuel, le taux a progressé de 19 points de base et le montant des crédits accordés a diminué de 38 millions d'euros.

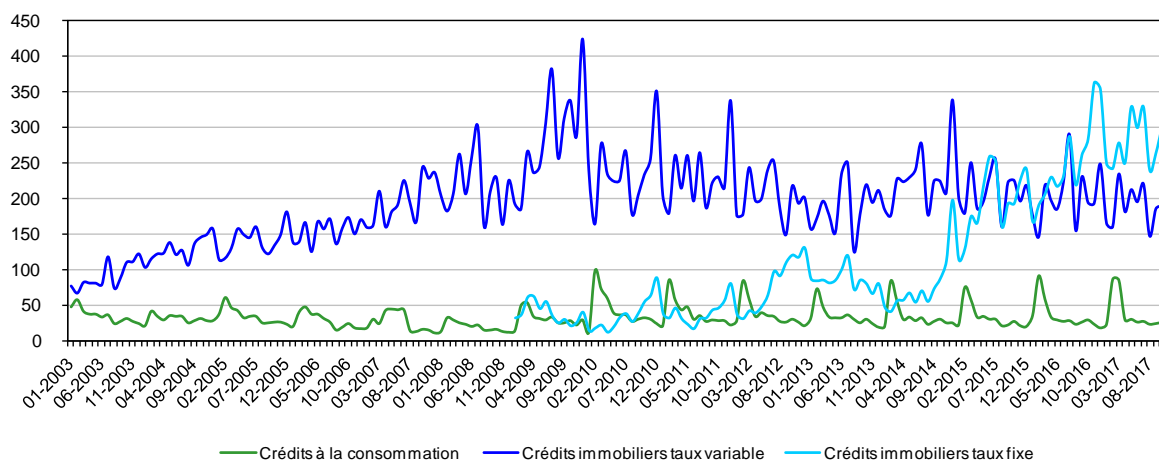
Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a augmenté de 10 points de base par rapport au mois d'octobre pour atteindre 2,65 % en novembre 2017. Le volume d'activité a diminué de 3 millions d'euros en comparaison mensuelle pour atteindre 22 millions d'euros durant la dernière période d'observation. En glissement annuel, le taux a diminué de 4 points de base et le volume des nouvelles créances a baissé de 1 million d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a diminué de 4 points de base pour s'élever à 5 points de base durant le mois de novembre 2017.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des ménages



Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



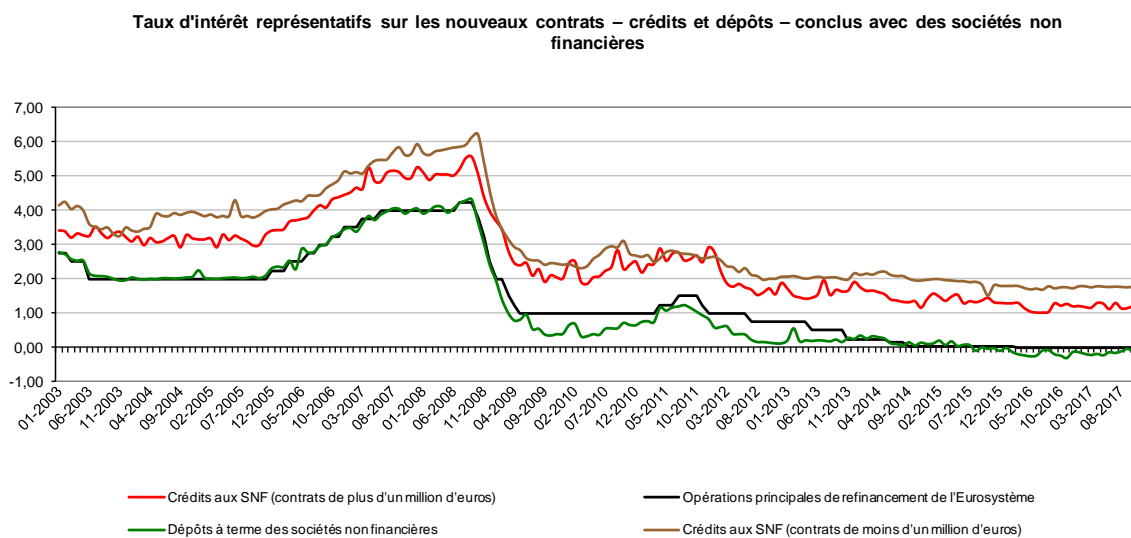
Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux SNF a diminué de 7 points de base sur un mois pour s'élever à 1,70 % en novembre 2017. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 13 millions d'euros durant cette période pour s'établir à 831 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison, ce taux a diminué de 6 points de base tandis que le montant des crédits nouvellement accordés a augmenté de 97 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable² pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a diminué de 3 points de base sur un mois pour atteindre 1,20 % en novembre 2017. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a augmenté de 340 millions d'euros sur un mois pour porter l'activité à 5 505 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle, ce taux a diminué de 9 points de base tandis que le montant des crédits accordés s'est contracté de 768 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est repassé en terrain positif pour la première fois depuis le mois de juillet 2015.

Durant le mois de novembre 2017, le taux moyen sur ces dépôts s'est établi à 7 points de base contre -10 points de base le mois précédent.



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante :

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.html

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Pour toute information supplémentaire sur ce communiqué de presse, nous sommes à votre disposition au numéro de téléphone 4774-4243 /-4265



Département Relations internationales et communication

Section Communication

L-2983 Luxembourg

Télécopieur: + 352 4774-4910

info@bcl.lu